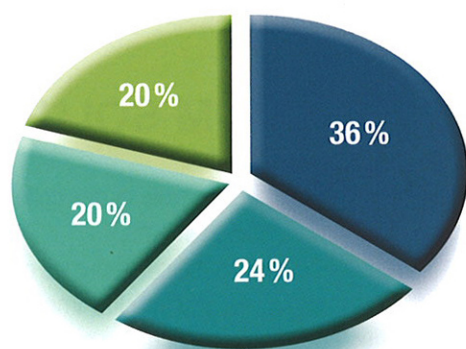


DISPOSITIF LABEL CLUB

Afin d'améliorer et de renforcer la structuration des clubs professionnels, la Ligue Nationale de Basket a voulu, grâce à ce nouvel outil, valoriser les groupements sportifs qui s'inscrivent volontairement dans cette démarche de qualité et de développement. À travers un cahier des charges précis imaginé par un groupe de travail composé de membres de l'Union des Clubs Professionnels de Basketball et rempli par les clubs, cet outil servira également de guide et d'aide à la structuration des groupements sportifs à travers les différents axes de travail identifiés. La structuration d'un club doit être pensée de manière globale. C'est pourquoi le Label Club est décerné en analysant chaque club candidat sous toutes ses dimensions.

Une partie « Gouvernance, Administration et Finance » permet d'analyser la structure du club sous cet aspect considéré comme le plus important. Une partie « Marketing, Commercial et Communication » a également été mise en avant, et est importante pour développer des revenus stables au club face à l'incertitude du résultat sportif. Un troisième point évident sur le « Sportif et Médical » est examiné dans le développement des structures. Enfin, le quatrième point s'intéresse aux « Equipements, Exploitation et Gestion de salle » et constitue aujourd'hui une dimension importante comme élément structurant des clubs professionnels.



STRUCTURATION DES CLUBS PROFESSIONNELS

- Gouvernance, Administration et Finance
- Marketing, Commercial et Communication
- Sportif et Médical
- Équipement, Exploitation et Gestion de salle

Pour délivrer ce Label, une commission indépendante en charge de son attribution se réunira au moins deux fois par an pour étudier les demandes de labellisation.

Cette commission est constituée des membres suivants :

- > Une personnalité qualifiée de l'A.G de la LNB ;
- > Les présidents ou représentants de :
 - la Ligue Nationale de Basket,
 - l'Union des Clubs Professionnels de Basket,
 - la Fédération Française de Basket,
 - la Direction Nationale du Conseil et du Contrôle de Gestion ;
- > Un représentant du Ministère des Sports ;
- > Trois experts dans les différentes parties identifiées dans le Label (Droit et Economie, Marketing et Communication, Equipements et Arénas).

Label	Clubs
 400 Points	Aucun Club Labellisé « Or »
 325 Points	
 250 Points	

RAPPEL CONCERNANT LES NIVEAUX DE LABELLISATION

Selon le niveau de structuration des clubs, ceux-ci se verront donc attribuer un Label Or, Argent, ou Bronze. Ces différents niveaux donneront lieu à un versement financier qui correspondra respectivement à 6 parts, 3 parts et 1 part de l'enveloppe annuelle attribuée par la LNB. Le cahier des charges évalue donc les structures sous différents points sur un total de 500 points. Une note supérieure à 400 points donnera accès au Label Or, validant un niveau de structuration comparable à l'« excellence européenne », une note supérieure à 325 points correspondra au Label Argent, correspondant à l'« excellence nationale », tandis que Label Bronze sera attribué pour une note minimale de 250 points les structurations de type « standard » et évolutives.